

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUBE DE TIR A L'ARC

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 07 Décembre 2019

Présents : Arcis sur Aube, Bar Sur Aube, Bar sur Seine, Brienne le Château, Chaource, Maizières la Grande Paroisse, Romilly sur Seine, Vauchonvilliers, Vendevre sur Barse, Ville sous la Ferté. Michel Jérôme, Radek Beranek, Audrey Machinet

Absents excusés : Lauranne Desvignes, Matéo Mangelle.

Absents non excusés : Aix en Othe, Auxon, Troyes, Aurore Couly

Le Président ouvre l'assemblée à 14H15.

Il vérifie les pouvoirs.

Le quorum est atteint avec 22 voix sur 31 possibles.

Il souhaite la bienvenue aux participants et demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire des archers disparus au cours de l'année.

Approbation du PV de l'AG du 09/11/2018

Le PV de l'assemblée générale du 09 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

Rapport moral.

Le Président est satisfait des résultats sportifs tant au niveau national qu'au niveau régional.

Les stages encadrés par Christine Gauthé font carton plein. Il y a 3 stages en salle, 2 stages en TAE, 2 stages en 3D et 2 stages en tir en campagne.

Bar sur Seine organise en 2020 un concours 3D. Il y aura donc 4 compétitions 3D en 2020.

Points négatifs de l'année :

Les statuts de certains clubs ne sont pas en conformité avec les statuts de la FFTA. Il faudra se mettre en conformité rapidement.

Un club aubois a refusé de régler une facture du CD : la participation financière exceptionnelle à l'organisation du bouquet provincial. Après échange de courrier ce club a réglé la facture en « attendant le remboursement et le paiement des intérêts par voie judiciaire » (propos écrit par ce club).

Ce même club est en infraction avec l'article 4 des statuts de la FFTA.

Suite à ces problèmes le règlement intérieur va être modifié à la fin de cette AG

Le rapport moral figure en annexe 1. Il est adopté à l'unanimité.

Président :

Jean-Luc LEFEVRE

06 84 05 75 84

prescdaube@orange.fr

Secrétaire :

Francine LEFEVRE

06 81 20 17 48

francine.lefevre@orange.fr

Trésorière :

Michèle MATHAUT

06 76 19 34 10

trescd10@orange.fr

Siège social : 8 route de Dijon 10310 VILLE SOUS LA FERTE

Association N° W 101000081

Rapport financier

Patrick Mathaut présente le compte de résultat arrêté au 31 aout 2018. Ce compte présente un solde positif de 1209.03 euros

Il fait remarquer une différence entre l'achat et la rétrocession du matériel. Une facture de l'exercice précédent a été réglée sur cet exercice

Le Président prend la parole : lors de la réunion sur la structuration et la labellisation (en octobre 2019) Marina Duborper a demandé pourquoi le CD n'avait pas fait de demande de subvention. Avec les actions que nous organisons, nous avons droit au CNDS. Une demande de subvention sera faite en 2020. A suivre

Au 31/08/2019 sur le compte courant il y a 4745.81 euros et sur le livret A 276.81 euros

Les comptes présentés sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale.

Budget prévisionnel

Pour la prochaine saison, achat de bêtes pour le 3D.

La location des bêtes 3D est en hausse. Un 4^{ème} club va organiser un concours.

Remarque est faite que le budget prévisionnel est en négatif. Cela n'est pas gênant, pour demander des subventions, mieux vaut être en négatif qu'en positif, cela prouve qu'il nous faut des finances

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Cotisations et tarifs 2019

Le tableau des cotisations et les tarifs pour 2019 est présenté à l'assemblée (voir annexe).

Proposition adoptée à l'unanimité.

Commission Arbitres

Francine Lefèvre (PCDA) informe l'assemblée que la formation des arbitres est faite par Philippe Brandenbourger. Elle regrette que les présidents de club ne l'aient pas averti de l'entrée en formation de 2 arbitres.

En ce moment, il y a 3 arbitres en formation : Radek Beranek pour Arcis sur Aube, Valérie Berthe pour Bar sur Aube, Grégory Guillaud pour Vauchonvilliers.

Leslie Augustyn de Troyes a passé l'examen le 17 novembre 2019. Les résultats devraient être connus courant décembre.

Appel aux présidents de club : prévoyez des blasons lors de l'organisation de vos compétitions. En effet sur certaines compétitions, on pourrait croire qu'il n'y a pas assez de blasons. Les arbitres attendent que les blasons soient très abimés avant de les changer .et beaucoup de réflexion se font parmi les archers.

Une note positive : le calendrier salle a été établi rapidement sans faire appel aux arbitres extérieurs au département. Espérons qu'il en sera de même pour l'extérieur.

Information sur la structuration des clubs et nouveaux labels

Le président fait une présentation rapide des infos qu'il a eues lors de la réunion qui s'est déroulée fin octobre à Chennevières sur Marne

Président :

Jean-Luc LEFEVRE
06 84 05 75 84
prescdaube@orange.fr

Secrétaire :

Francine LEFEVRE
06 81 20 17 48
francine.lefevre@orange.fr

Trésorière :

Michèle MATHAUT
06 76 19 34 10
trescd10@orange.fr

Siège social : 8 route de Dijon 10310 VILLE SOUS LA FERTE

Association N° W 101000081

Une réunion sera organisée dans quelque mois quand les clubs seront en mesure de demander le nouveau label

Modification du règlement intérieur

Le nouveau règlement intérieur est présenté à l'Assemblée et adopté à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site du Comité de l'Aube

Election des représentants départementaux à l'assemblée générale de la FFTA

Aucun Archer n'a posé sa candidature. Il n'y aura pas de représentant aubois à l'AG de la FFTA

Challenges du Comité Aube

Résultats :

Challenge Poulies : Ville sous la Ferté

Challenge Jeunes : Vauchonvilliers

Challenge classique : Brienne le Château

Un petit rappel du mode de calcul est fait à la demande d'un président de club

Félicitations à tous ces gagnants.

Récompenses aux médaillés des championnats de France

Malgré la réforme des championnats de France, en 2019 nous avons 43 participations sur les différents championnats de France. 7 archers ont rapportés 10 médailles

En 2018 il y avait 41 participations et seulement 3 archers avaient rapporté 5 médailles

Participation de 3 équipes en championnat de France :

En TAE international : une équipe jeune fille d'Arcis sur aube termine 13^{ème}

En TAE international : une équipe double mixte classique : Arcis sur Aube se classe 9^{ème}

En D2 : l'équipe féminine arc classique d'Arcis sur Aube termine 3^{ème} et monte en D1

L'équipe masculine arc classique d'Arcis sur Aube redescend en DRE

Les médaillés 2019

Matéo Mangelle (Ville sous la Ferté) CH CO

Médaille d'or en salle

Médaille d'or en TAE international

Médaille d'or en Beursault

Lauranne Desvignes (Arcis sur Aube) en S1F CL

Médaille d'or en salle

Médaille de bronze en Beursault

Céline Bercher (Romilly sur Seine) en S1F CO

Médaille d'argent en coupe de France

TAE internationale

Jérôme Michel (Brienne le Château) en S2H Cl

Médaille d'argent en coupe de France

TAE National

Aurore Couly (Ville sous la Ferté) en JF CO

Médaille de bronze en salle

Président :

Jean-Luc LEFEVRE

06 84 05 75 84

prescdaube@orange.fr

Secrétaire :

Francine LEFEVRE

06 81 20 17 48

francine.lefevre@orange.fr

Trésorière :

Michèle MATHAUT

06 76 19 34 10

tresced10@orange.fr

Siège social : 8 route de Dijon 10310 VILLE SOUS LA FERTE

Association N° W 101000081

Audrey Machinet (Arcis sur Aube) en CF CL

Médaille de bronze en tir campagne

Radek Beranek (Arcis sur Aube) en S2H CL

Médaille de bronze en Beursault

Questions Diverses :

Question de Céline Bercher de Romilly sur Seine : qui organise le trophée des mixtes en salle ?

Réponse : Si un club veut l'organiser pas de problème Le RS10 se propose de l'organiser le dimanche 1^{er} mars 2020 après-midi. Proposition validée

Question du Club de Briennon sur Armaçon : le club veut nous louer les cibles 3D afin d'organiser une compétition dans l'Yonne.

Réponse du Comité Directeur : Le Comité directeur n'est pas contre. Le club de Briennon sur Armaçon devra régler 5.00 euros par personne et par départ. Briennon devra s'aligner sur le calendrier des compétitions 3D de l'Aube. Priorité sera donnée aux clubs aubois. Un courrier sera envoyé au club de Briennon

Question de Mr Jérôme Michel : Ne pourrait-on pas organiser une compétition ludique comme le trophée Saint Georges

Réponse : Mr Michel Jérôme nous fait une présentation rapide de cette compétition. Il s'agit d'un tir en salle à 25 m sur cible suisse (ovale de 1 à 20). Chaque archer aura 10 volées de 4 flèches pour réaliser le meilleur score ! Vous pouvez essayer autant de fois que vous le souhaitez afin d'améliorer votre résultat. Vous pouvez consulter le règlement à l'adresse suivante http://stgeorges94.free.fr/Saint_Georges_tir_a_larc/Trophee_files/REGLEMENT%20TROPHEE%202019.pdf

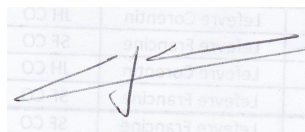
Maintenant qui est prêt à se lancer dans l'aventure ?

Question d'Emmanuel Masson : est-ce que le concours multi-découverte existe toujours ?

Réponse : oui si un club veut prendre en charge l'organisation. Les cibles 3D sont prêtées par le Comité, les blasons natures sont fournis par le Comité, Les blasons timent en campagne sont fournis par le Club de Ville sous la Ferté. Les blasons cibles anglaises sont fournis par le club organisateur.

Plus de questions, Le Président clôture l'assemblée à 16h30.

Le Président



JL Lefèvre

La Secrétaire



F.Lefèvre

Président :

Jean-Luc LEFEVRE
06 84 05 75 84
prescdaube@orange.fr

Secrétaire :

Francine LEFEVRE
06 81 20 17 48
francine.lefevre@orange.fr

Trésorière :

Michèle MATHAUT
06 76 19 34 10
trescd10@orange.fr

Siège social : 8 route de Dijon 10310 VILLE SOUS LA FERTE

Association N° W 101000081